



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 49

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} DELA CRUZ propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance des Philippines (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Philippine Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} DELA CRUZ intervient.

M^{me} BYRAM, MM. LOISELLE, WOWCHUK et WHARTON ainsi que M^{me} SCHOTT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM, MM. WOWCHUK et LOISELLE, M^{me} ROBBINS ainsi que M. BRAR interviennent. M. WHARTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la Stratégie nationale sur les alertes SILVER, laquelle a déjà fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M^{me} COMPTON :

Proposition n° 4 : Santé des femmes au Manitoba

Attendu :

que, depuis longtemps, des obstacles empêchent les femmes au Manitoba d'accéder à des soins de santé complets lorsqu'elles en ont besoin, ce qui nuit à leur bien-être et à leur qualité de vie;

que le précédent gouvernement provincial progressiste-conservateur a échoué en prenant des décisions qui ont porté atteinte aux services de soins de santé destinés aux femmes, notamment en fermant le Mature Women's Centre et en réduisant l'accès à des soins spécialisés pour les femmes;

que l'abolition par ce gouvernement de postes de consultante en lactation a privé les mères et les nouveaux-nés de soutiens à l'allaitement et d'accompagnement post-partum qui sont essentiels à leur santé;

que le présent gouvernement provincial travaille à rebâtir et à améliorer les services de soins de santé destinés aux femmes partout au Manitoba en rétablissant des programmes et des soutiens dont dépendent les familles;

qu'il a doublé le crédit d'impôt pour les traitements contre l'infertilité en vue d'atténuer les obstacles financiers auxquels font face les Manitobains qui souhaitent recourir à ces traitements et à la gestation pour autrui;

qu'il a également doublé le montant des allocations prénatales du Manitoba pour mieux soutenir les personnes enceintes à faible revenu;

qu'il a mis en place un programme assurant un accès aux contraceptifs sur ordonnance qui est universel et gratuit et qui ne dépend pas du revenu;

qu'il a pris des mesures pour protéger les soins de santé génésiques, notamment en établissant des zones tampons autour des cliniques offrant des services d'interruption de grossesse pour assurer la protection des patients et des médecins;

qu'il a amélioré la détection précoce du cancer du sein en abaissant à 45 ans le seuil d'admissibilité au dépistage systématique de ce cancer et qu'il est en voie de l'abaisser à 40 ans;

qu'il a rétabli le financement pour les postes de consultante en lactation afin que les nouveaux parents reçoivent de l'accompagnement à l'allaitement et des soins postnataux de qualité;

qu'il élargit l'accès aux soins prénataux et génésiques dans les collectivités rurales de la province grâce à la mise en place de services de sages-femmes dans la région sanitaire d'Entre-les-Lacs et de l'Est, offrant ainsi des soins de proximité,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse l'importance d'offrir des soins de santé accessibles et complets aux femmes tout au long de leur vie et salue les efforts continus du gouvernement provincial pour rétablir et améliorer les services de soins de santé destinés aux femmes dans la province afin que les femmes et les familles puissent recevoir des soins dans la dignité et en sécurité et bénéficier des soutiens nécessaires.

Le débat se poursuit.

M^{me} HIEBERT ainsi que MM. EWASKO, NARTH, BEREZA et SCHULER interviennent. M^{me} STONE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable des Femmes et de l'Égalité des genres*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la robe rouge qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} BYRAM fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre SMITH ainsi que MM. PERCHOTTE, REDHEAD, BEREZA et DEVGAN font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter la ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance à réserver aux aînés l'utilisation des logements qui leur sont destinés, à exiger que l'âge minimum pour y résider soit fixé à 55 ans et à procéder à une vérification appropriée des demandes présentées par les personnes désirant habiter dans ces logements.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M^{me} STONE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à effectuer des travaux de réfection et d'entretien régulier sur la route provinciale secondaire n° 352 au Manitoba, en particulier sur le tronçon de 1,5 mile situé entre Birnie et la route provinciale à grande circulation n° 5, afin qu'elle réponde aux normes de l'Association des routes et transports du Canada, à veiller à ce qu'elle demeure revêtue d'asphalte et qu'elle ne soit pas réduite à du gravier, à réduire le poids maximal autorisé sur cette route jusqu'à ce que les travaux de réfection soient terminés ainsi qu'à remplacer ou à réparer le pont situé sur ce tronçon et à fournir une évaluation de son intégrité.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le premier ministre et le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 2 au cours de la saison de construction à venir et à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui traverse la ville de Souris dans ses plans de reconstruction.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE et M^{me} BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE et M^{me} BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MOROZ propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 51 — *Loi sur la gouvernance de l’intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* MOROZ et M. GUENTER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SANDHU propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l’aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU et M. NESBITT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L’Assemblée convient de céder au député d’Entre-les-Lacs–Gimli le parrainage de la proposition émanant d’un député n° 9 — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à accorder la priorité aux difficultés auxquelles font face les familles manitobaines, lequel est actuellement attribué à la députée de Morden-Winkler.

Mardi 5 mai 2026

M. le *ministre* SANDHU propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU et M. NESBITT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey